



Championnat régionaux de **CROSS COUNTRY** ILE DE FRANCE - ZONE OUEST **2017**

DIMANCHE 22 JANVIER 2017
DE 9H À 15H30

LOUVRES

Le bois des Marlots
Chemin des Marlots-rue André Malreaux



LES CHAMPIONNATS D'ILE DE FRANCE DE CROSS – ZONE OUEST

DIMANCHE 22 JANVIER 2017

LOUVRES – LE BOIS DES MARLOTS – CHEMIN DES MARLOTS/RUE ANDRE MALRAUX

Programme

Retrait des dossards à partir de 9h00

Horaires	Catégories	Parcours	Distances
10h30	Minimes Filles	Départ + 1 bleue + arrivée	2640m
10h50	Minimes Garçons	Départ + 1 bleue + arrivée	2640m
11h20	Cross court Femmes	Départ + 1 jaune + 1 rose + 1 jaune + arrivée	3440m
11h45	Cadettes - Juniors Femmes	Départ + 1 jaune + 1 rose + 1 jaune + arrivée	3440m
12h10	Cross court Hommes	Départ + 1 jaune + 1 rose + 1 jaune + arrivée	3440m
12h30	Cadets	Départ + 1 jaune + 1 rose 1 jaune + 1 rose + 1 jaune + arrivée	5190m
13h00	Juniors Hommes	Départ + 1 jaune + 1 rose + 1 jaune + 1 rose + 1 bleue + arrivée	6090m
13h35	Elites Femmes	Départ + 1 jaune + 1 rose + 1 jaune + 1 rose + 1 bleue + arrivée	6090m
14h25	Masters Hommes	Départ + 1 jaune + 1 rose + 1 jaune + 1 rose + 1 bleue + 1 rose + 1 bleu + arrivée	8740m
15h15	Elites Hommes	Départ + 1 jaune + 1 rose + 1 jaune + 1 rose + 1 bleue + 1 rose + 1 bleu + arrivée	8740m

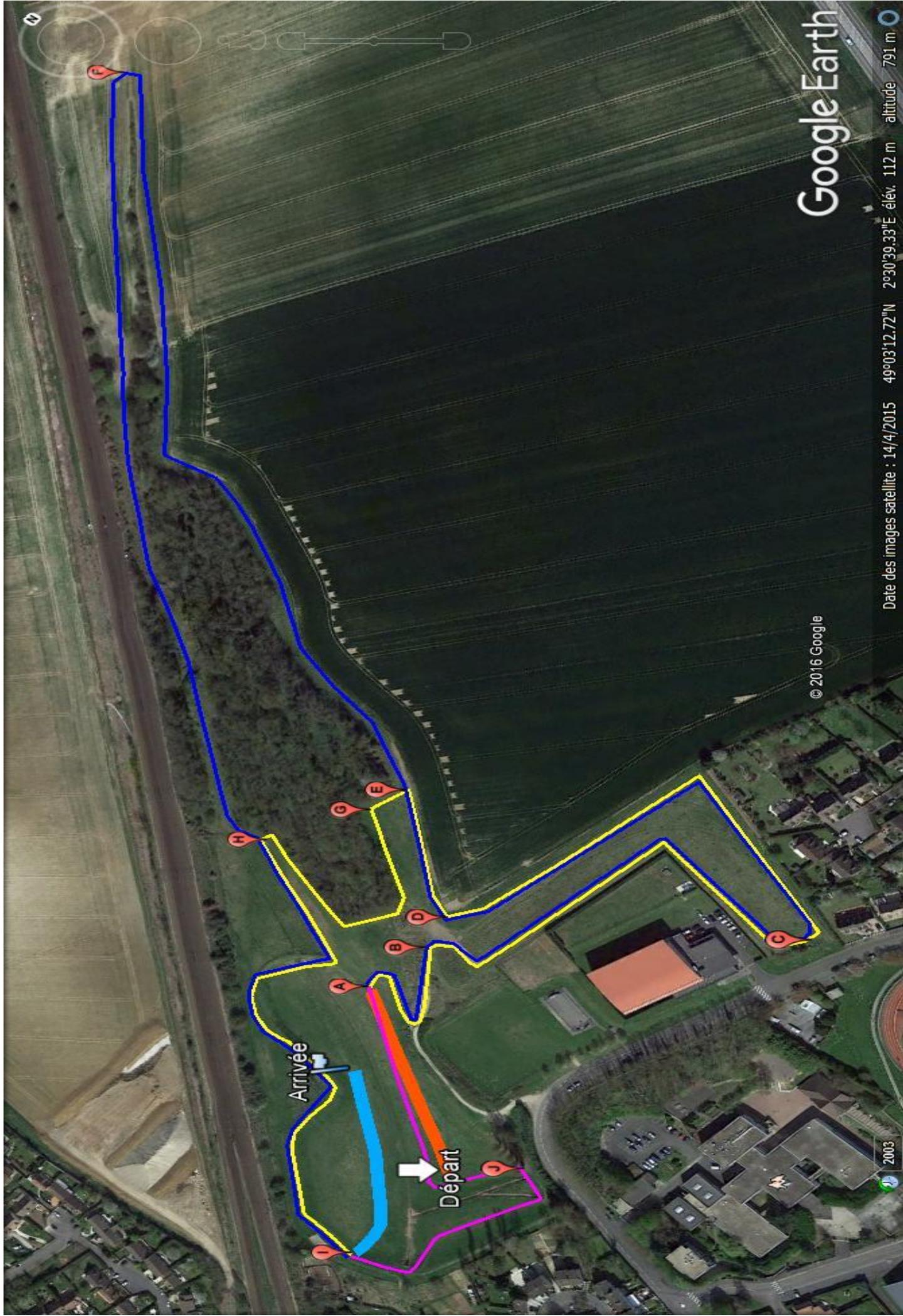
JAUNE (A – B – C – D – E – G – H – I) 1400M

BLEU (A – B – C – D – E – F – H – I) 2300M

ROSE LIAISON (I – J – A) 350M

Départ 150m

Arrivée 140m



Google Earth

© 2016 Google

Date des images satellite : 14/4/2015 49°03'12.72"N 2°30'39.33"E - élév. 112 m altitude 791 m

2003



Arrivée

Départ

Podium

Tentes clubs

Buvette

Retrait des dossards

W.C.

Parking Junys

Circulation des véhicules interdite

W.C.

Contrôle anti-dopage

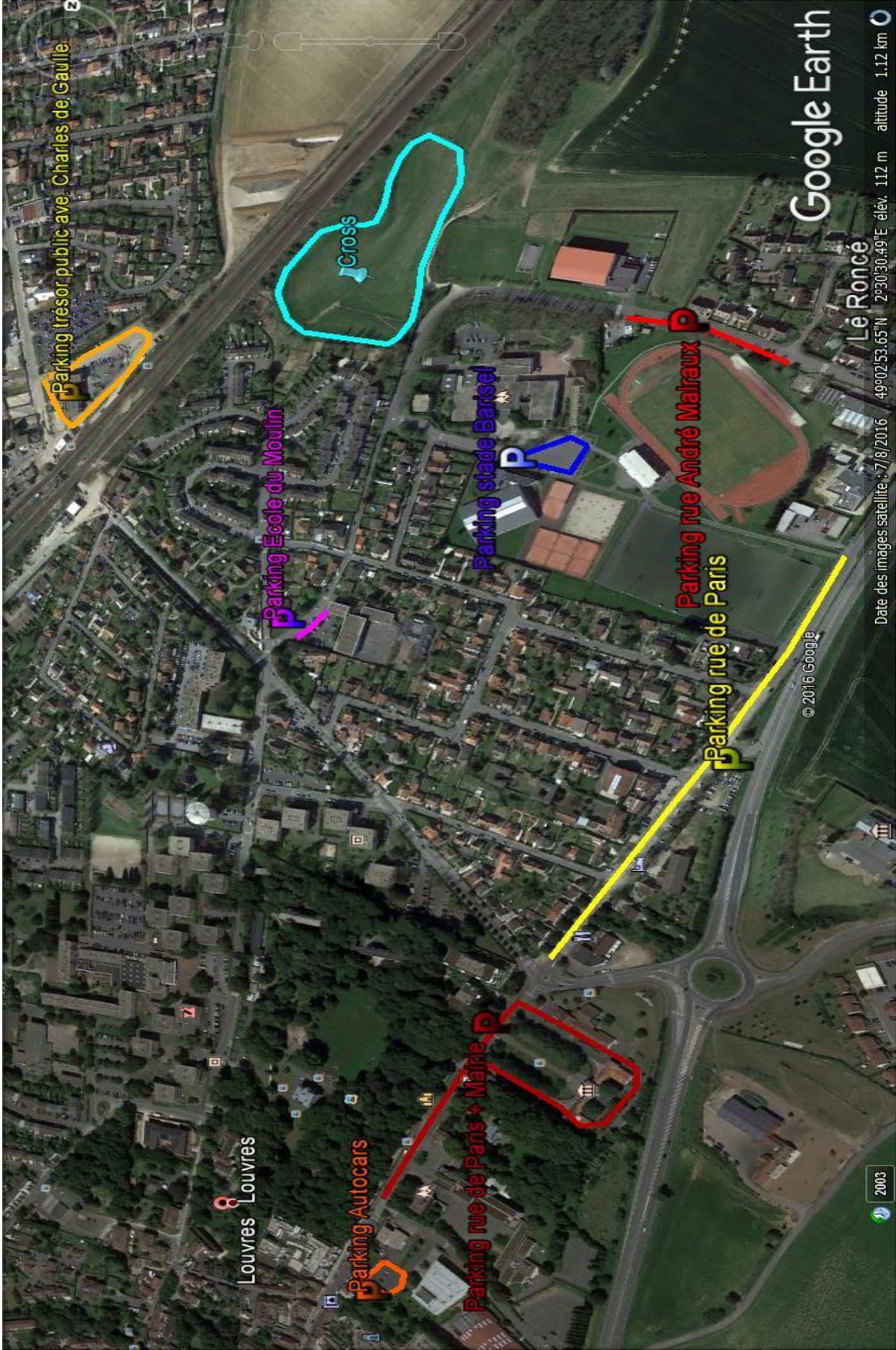
Google Earth

2003

Date des images satellite : 14/4/2015 49°03'04.55"N

2°30'33.24"E élév. 105 m

altitude 740 m



Parking trésor public ave. Charles de Gaulle

Parking Ecole du Moulin

Parking stade Barisel

Parking rue André Malraux

Parking rue de Paris

Parking rue de Paris + Mairie

Parking Autocars

Cross

Louvre Louvres

Google Earth

Le Roncé

Date des images satellite : 7/8/2016 49°02'53.65"N 2°30'30.49"E elev. 112 m altitude 1.12 km

© 2016 Google

2003

COMMENT SE RENDRE A LOUVRES ?

Par les transports en commun :

A partir de la gare de Lyon, Chatelet les Halles, Gare du Nord :

Direction Orry la Ville ou Creil – Station : Louvres

Le parcours se trouve à 10min à pieds de la gare

Près de la piscine municipale de Louvres et du stade Sylvain Barisel.

Par les routes :

Depuis Paris :

A 30min de Porte de la Chapelle (autoroute A1) et Porte de Bagnole (A3)

- Autoroute A1 sortie Louvres puis sortie Louvres centre.
- Autoroute A3 suivre A1 direction Lille puis sortie Louvres puis sortie Louvres centre.

Vestiaires et douches :

Au gymnase Colette Besson

Toilettes :

Au gymnase Colette Besson et au stade Sylvain Barisel

Remise des récompenses

Après chaque course selon le délai informatique

Remise des prix sur le podium.

Résultats

Seront affichés près de la buvette

Buvette

Buvette sur la zone des tentes du club

Parking autocars

Sur la parking de la salle des spectacles derrière la poste

Extrait du règlement des Championnats Régionaux Ouest

Article 1 - Qualifications

1.1 - A titre individuel

Nombre d'individuels qualifiés par département :

DEPT Course	78	91	92	95	TOTAL
ELITE F.	103	90	65	44	302
ELITE M.	105	81	82	34	302
MA M.	96	86	64	55	301
CCM	47	39	58	39	183

S'il n'y a pas de qualifiés dans ces catégories, alors le premier M2 et le premier M3 des courses Masters Hommes et Elites femmes de chaque département seront qualifiés.

Pour les courses Elites, les quotas indiqués incluent les athlètes des catégories Espoirs et Seniors pour les hommes et Espoirs, Seniors et Masters pour les femmes.

Pour les courses Minimes, Cadets, Juniors, Espoirs (Cross Long H et F) et le cross court Femmes, tous les athlètes classés aux Championnats départementaux seront qualifiés pour les Championnats Régionaux.

Mode de calcul :

Le nombre maximum de qualifiés est limité à 300 pour les courses Masters hommes, cross long hommes, cross long femmes et à 183 pour le cross court homme.

-Le nombre d'athlètes qualifié par département s'obtient en fonction :

1- Du nombre d'athlètes de chaque département classé dans les 180 premiers des championnats régionaux de cross de l'année précédente. (90 premiers pour le cross court hommes)

2- En répartissant les 120 places restantes (90 pour le cross court hommes) au prorata du nombre de classés aux championnats départementaux de l'année précédente.

1.2 - Qualifications par équipes

Il n'y a pas de qualification par équipes pour les championnats régionaux.

Article 2 - Demandes de repêchage

Dans tous les cas suivants, il sera nécessaire d'utiliser un formulaire de demande de repêchage (remplir un formulaire par épreuve ou par équipe). Ces demandes sont à déposer le jour des championnats départementaux auprès du responsable départemental ou à envoyer à la LIFA au plus tard le mardi 10 janvier à 15h00. Les demandes de repêchage sont gratuites, sauf celles reçues après la date limite étant considérées comme des engagements tardifs.

Les personnes ayant participé à une course Hors-Stade le même jour que leurs Championnats Départementaux ne pourront pas demander un repêchage pour les Championnats Régionaux.

2.1 - Demandes de repêchage par équipe

Dans l'optique des qualifications par équipes pour les championnats d'Ile de France, les clubs ayant 4 ou 5 athlètes qualifiés individuellement à l'issue des championnats départementaux peuvent demander le repêchage de 1 à 2 athlètes. Cette mesure ne s'applique pas aux clubs ayant 6 athlètes ou plus de qualifiés car ils ont déjà le nombre d'athlètes suffisant pour former une équipe.

Note : Il convient d'utiliser le formulaire spécifique pour les « compléments équipe ».

2.2 - Demandes de repêchage à titre individuel

Toute demande repêchage devra impérativement **être justifiée**. Cela signifie qu'il est nécessaire d'indiquer le niveau sportif de l'athlète et la raison de son absence aux championnats départementaux. Dans le cas d'une absence pour motif « maladie », un certificat médical devra accompagner la demande.

ATTENTION : Les demandes sans aucun motif indiqué seront rejetées par la Commission de qualification.

2.3 - Athlètes classés N4 ou en catégorie supérieure

Conformément à la réglementation fédérale, les athlètes classés en 2016 en catégories nationales et internationales sur une distance de 1500m ou plus, seront qualifiés d'office pour les championnats régionaux.

2.4 - Athlètes participants aux championnats de France UNSS ou UGSEL

Ces athlètes ne sont pas obligés de participer aux championnats départementaux de cross-country. Ils peuvent demander directement un repêchage pour les championnats régionaux s'ils figurent dans le classement d'arrivée des championnats cités ci-dessus.

Article 3 - Demandes de changement cross court – cross long

3.1 - Toute demande de changement pour un (ou une) athlète qualifié(e) sur cross court qui souhaite participer à titre individuel au cross long lors des championnats régionaux (et vice versa pour un passage du cross long au cross court) sera considérée comme étant une demande de repêchage individuelle. Elle devra être justifiée par le niveau sportif de l'athlète. Le nombre de changement cross court-cross long est limité à un changement par athlète et par saison.

3.2 - Les athlètes ayant participé à la fois au cross court et au cross long lorsque les dates le permettent devront choisir la course dans laquelle ils participeront aux régionaux. En aucun cas, ils ne pourront obtenir deux dossards le jour des régionaux.

Qualification pour les Championnats d'Ile de France

Nombre de qualifiés individuels

Catégorie	Ouest
CCM	50
ELITE H	54
MA M.	64
ELITE F	51

Nombre de qualifiés par équipe

Catégorie	Ouest
CCM	9
ELITE H	10
MA. M	11
ELITE F	10

Pour plus d'informations, merci de consulter le livret hivernal LIFA des compétitions